



**Acte rendu exécutoire par**

- Télétransmission  
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE\_029\_2026-DE

A G E D I

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026**

**Délibération n°** : DE\_029\_2026

**Nombre de membres** : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 20/03/2026 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

**Date de convocation** : 16/03/2026

**Secrétaire de séance** : Flavien BORGIS

**PRÉSENTS** : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

**EXCUSÉS** : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

### **OBJET : Création des commissions municipales et désignation des membres**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, est proposé la création de **dix** commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La **Commission Animations, culture et lien avec les associations** en charge du scolaire et périscolaire, la jeunesse, la programmation culturelle et les supports d'informations (bulletin, illiwap, site internet)

La **Commission Environnement** en charge des actions de sensibilisation, et des dossiers en lien avec l'environnement (bois énergie, plateforme déchets verts, évacuation des véhicules épaves, eau).

La **Commission Forêt** serait dédiée au suivi des plans d'aménagement forestiers, la valorisation du bois local, l'entretien des chemins forestiers, l'affouage.

La **Commission des Finances** en charges des dossiers relatifs à budget, suivi des dépenses et des subventions.

La **Commission Voirie** en charge du suivi et entretien des voiries communales, intercommunale, et le matériel communal et les aménagements de voirie.

La **Commission Service à la population** dédiée à l'usage et suivi des salles communales, des logements communaux, des cérémonies et accueil des nouveaux arrivants.

La **Commission Petit patrimoine et cimetières** en charge des rénovations des bacs, fours et lavoirs, de la gestion des cimetières, de la mémoire funéraire.

La **Commission Bâtiments communaux** en charge de la réhabilitation et l'entretien des bâtiments communaux en matière énergétique, travaux, gros œuvre... et du suivi des équipements informatiques et numériques.

La **Commission Urbanisme – Aménagement** en charge du suivi du PLU et du SCoT, l'instruction des dossiers d'urbanisme en lien avec le service instructeur de la CCBS.

La **Commission Sociale** serait dédiée à la politique d'action sociale de la commune et à la prévention santé.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de dix membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission Animations, culture et lien avec les associations
- 2 - Commission Environnement
- 3 - Commission Forêt
- 4 - Commission des Finances
- 5 - Commission Voirie
- 6 - Commission Service à la population
- 7 - Commission Petit patrimoines et cimetières
- 8 – Commission Bâtiments communaux
- 9 - Commission Urbanisme – Aménagement
- 10 - Commission Sociale

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 10 membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

## **1 - Commission Animations, culture et lien avec les associations**

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE\_029\_2026-DE

A G E D I

### **Mme MARTINOD Marie-Françoise, élu référent**

M. BONJEAN Daniel	Mme MACE Anne
Mme BORDET Fabienne	Mme PARIS Bénédicte
Mme GRANGER Léa	M. REYNAUD Henri
Mme LARIVOIRE Marie	

## **2 - Commission Environnement :**

### **Mme BIDEF Nicole, élu référent**

M. BONJEAN Daniel	M. LEJEUNE Michel
M. BORGIS Flavien	M. MOCHON Christian
M. COUTURIER Eric	M. PRAS Jérôme
Mme GRANGER Léa	

## **3 - Commission Forêt :**

### **Mme BIDEF Nicole, élu référent**

M. COUTURIER Eric  
M. LEJEUNE Michel  
M. MOCHON Christian  
M. PRAS Jérôme

## **4 - Commission des Finances :**

### **M. BOLON André, élu référent**

Mme BIDEF Nicole  
M. GERGAUD Marc  
Mme LARIVOIRE Marie  
Mme MACE Anne  
Mme MARTINOD Marie-Françoise  
M. REYNAUD Henri

## **5 - Commission Voirie :**

### **M. MOCHON Christian, élu référent**

Mme BIDEF Nicole	M. GERGAUD Marc
M. BOLON André	Mme GRANGER Léa
M. BORGIS Flavien	M. PRAS Jérôme
M. COUTURIER Eric	M. REYNAUD Henri

## **6- Commission Service à la population :**

### **Mme BRON Evelyne, élue référente**

Mme BIDEF Nicole  
Mme BORDET Fabienne  
Mme MARTINOD Marie-Françoise  
Mme NIOGRET Marion  
Mme PARIS Bénédicte

## 7 - Commission Petit patrimoine et cimetières

**Mme BIDE**T Nicole, élue référente

M. BOLON André	Mme NIOGRET Marion
Mme BORDET Fabienne	Mme PARIS Bénédicte
M. COUTURIER Eric	M. REYNAUD Henri
M. GERGAUD Marc	

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE\_029\_2026-DE

A G E D I

## 8 - Commission Bâtiments communaux

**M. GERGAUD Marc**, élu référent

Mme BIDET Nicole  
M. BOLON André  
M. BORGIS Flavien  
M. COUTURIER Eric  
M. MOCHON CHRISTIAN

## 9 - Commission Urbanisme – Aménagement

**M. BOLON André**, élu référent

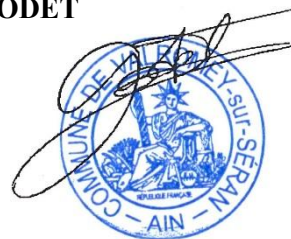
Mme BIDET Nicole  
M. BOLON André  
M. GERGAUD Marc  
Mme GRANGER Léa  
M. LEJEUNE Michel

## 10 - Commission Sociale

**Mme BORDET Fabienne**, élue référente

M. BOLON André	Mme MARTINOD Marie-Françoise
Mme BRON Evelyne	Mme NIOGRET Marion
Mme GODET Pauline	
M. LEJEUNE Michel	

**Le maire,  
Pauline GODET**



**Fait et délibéré le 20/03/2026**

**Pour copie conforme**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.*